



ANM
ONM

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES DE L'ORDRE
NATIONAL DU MÉRITE

GRENELLE DES EFFECTIFS

Un guide pour agir



Commission nationale
développement et prospective

AVERTISSEMENT

Chers compagnons,

L'association de l'Ordre national du Mérite à l'instar de nombreuses associations, connaît depuis de nombreuses années des difficultés dans le domaine de la gestion de ses effectifs : Adhésions de nouveaux membres, fidélisation de la ressource, recouvrement des cotisations, notoriété et ancrage de l'association dans le paysage départemental et national

L'ensemble de ces difficultés avait déjà fait en 2017 et 2019 de la part de la commission développement et prospective (CDP) l'objet d'une étude interne, et donné lieu à la diffusion de documents à l'usage des sections départementales. Le phénomène de repli et d'isolement lié à l'emprise de la COVID sur les sections départementales ont relégué ces préoccupations à une période plus favorable ;

Le lancement en 2019 et 2020 par le président national de la « Feuille de route » destinée à porter de nouvelles ambitions en termes de rayonnement dans la société, a relancé l'intérêt pour la problématique des effectifs. La création du groupe de travail « Grenelle des effectifs » destiné à reprendre les conclusions de l'étude de 2017, a associé plus étroitement les sections départementales à la problématique, en vue de proposer des voies de progrès : ***Comment endiguer la baisse de nos effectifs ? Comment inverser notre pyramide des âges ? Quelles pistes proposer ? Comment attirer puis fixer durablement ? Quelle boussole stratégique pour assurer l'avenir ?***

Comme déjà précisé dans l'avertissement du recueil de 2019 sur les bonnes pratiques en termes de gestion des effectifs, ce document se veut une aide au repérage de solutions pouvant être mises en place dans votre section. Il ne s'agit pas de les adopter toutes, mais de vous limiter à celles qui vous semblent prioritaires pour résoudre les difficultés qui handicapent votre mouvement vers l'avant. Le succès de la feuille de route 2022-2023 est à ce prix.

Le dialogue initié en 2022 avec une vingtaine de sections (*) et qui sera poursuivi avec la totalité des sections, constitue un référentiel terrain irremplaçable non seulement :

-Pour mieux comprendre les défis encore à relever face aux difficultés rencontrées par les sections départementales ;

-Mais aussi pour disposer d'un retour d'expérience sur les solutions mises en œuvre afin d'en évaluer la pertinence et si nécessaire d'envisager un ajustement éventuel.

Pour toutes ces raisons le Groupe de travail « Grenelle des effectifs » se tient en permanence à votre écoute afin de modifier et compléter autant que de besoin ce recueil mis à votre disposition afin qu'il reste un outil au plus près des préoccupations des sections départementales.

C'est à ce titre que nous souhaitons instaurer avec vous un dialogue constructif et permanent.

Avec les remerciements des membres de l'ANMONM-Groupe de travail « Grenelle des effectifs ».

(*) Sections 13,30,31,33,34,35,43,45,56,57,59,63,64,67,69,75,79,82,94.

RECUEILS ET DOCUMENTS DU DOMAINE, DÉJÀ ÉDITÉS

- GUIDE DU RECRUTEMENT ET DE FIDÉLISATION DES ADHÉRENTS- ÉDITION 2017
- LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHÉRENTS – ÉDITION 2017
- DÉPLIANT 5 RABATS A L'USAGE DU NOUVEAU DÉCORÉ - ÉDITION 2017
- RÈGLES ET USAGES EN MATIÈRE DE DÉCORATIONS – ÉDITION 2019
- GESTION DES EFFECTIFS : RECUEIL DE BONNES PRATIQUES – ÉDITION 2019
- RECUEIL DE FICHES DE RETOUR D'EXPÉRIENCES – ÉDITION 2021

I - DIAGNOSTIC SUR LES EFFECTIFS

« De toutes les difficultés que l'ANMONM doit affronter aujourd'hui, la baisse continue en longue période de ses effectifs est sans conteste la plus aiguë... »

De toutes les difficultés que l'ANMONM doit affronter aujourd'hui, la baisse continue en longue période de ses effectifs est sans conteste la plus aiguë, nécessitant des mesures à très court terme, d'autant plus urgentes que le constat date déjà de plusieurs années.

Est-elle inexorable pour autant ? On espère que non, encore que cela nécessite des convictions fortes car :

- la cause en est multifactorielle et les remèdes supposent donc qu'on agisse sur plusieurs cibles ;
- l'association n'a pas ou a très peu de prise sur certains facteurs de cette chute.
- La meilleure illustration : la réduction continue des promotions par les Grands Maîtres successifs ; on s'explique mal qu'ils n'utilisent pas les Ordres nationaux comme prévu à leur création -un outil d'orientation de la population vers l'excellence- et on ne reçoit ici qu'un soutien limité de la chancellerie de l'ONM.

- Ceci est aggravé par des disparités observées chez les récipiendaires (secteur public vs. Secteur privé, quotas ministériels, jeunes vs. Anciens, etc.), ce à quoi s'ajoutent les effets désastreux d'une parité mal gérée qui entraîne dans les faits la pénalisation des mémoires de proposition masculins.

- Autre facteur négatif : la diversité des perceptions et donc des attitudes des officiels par rapport aux décorations ; Par « officiels » on entend les préfets chez lesquels s'observent les comportements les plus divers, les maires qui ont des politiques variées, les élus dont l'empathie pour les décorations est variable.

- Chez ces derniers comme chez les nouveaux décorés, cela traduit un déficit d'image auquel on ne peut remédier -et pourtant il le faut - que par une politique de communication volontariste et ciblée revenant en particulier aux fondamentaux et aux valeurs de cet Ordre, dont on nous rappelle à l'envie qu'il reste une propriété de l'État. Pourtant la communication doit être globale et cohérente, aussi bien sur l'Ordre que sur l'association, ne serait-ce que pour répondre aux questions, pour nous triviales, que se pose notre environnement : que signifie pour moi être décoré ? que dois-je faire ? pourquoi adhérer à l'association des décorés ? quelle attitude vis-à-vis d'elle ?

- Cette approche communicante doit également prendre pour cibles les associations d'autres Ordres et d'autres distinctions qui ont actuellement des préoccupations analogues à celles de l'ANMONM et comptent souvent des décorés communs : elle doit faciliter l'insertion de l'association dans la société.

- Bien évidemment, si la communication est à gérer, exercer et contrôler en premier lieu par la section elle-même qui doit pour cela disposer d'une commission/cellule spécialisée, une bonne partie de l'action relève des médias : force est de constater, concernant l'ANMONM, l'insuffisance de leurs prestations et de l'intérêt qu'ils lui portent.

- Ce qui précède vaut également d'abord pour les nouveaux décorés, mais aussi pour les décorés anciens qui, par ignorance de ce que signifie recevoir une distinction honorifique officielle, ne voient pas l'intérêt d'adhérer à une association qui les réunirait : à nous de les convaincre !

- Malheureusement ce manque d'appétence va aujourd'hui de pair avec une attitude des décorés (comme les autres citoyens !) caractérisée par l'individualisme, la volatilité et la dématérialisation : ils zappent et ne prêtent attention à une association que pour autant que celle-ci leur apporte du concret.

- On en veut pour preuve qu'une adhésion ne doit jamais être considérée comme acquise ; certaines se font par amitié, par reconnaissance ou par opportunité : elles ne dureront qu'autant que l'intéressé y trouvera un profit par les prestations qui lui sont proposées ; c'est tout l'enjeu de la fidélisation.
- Il faut évoquer les décorés en activité, bienvenus pour réduire l'âge moyen des membres de l'ANMONM qui varie autour de 75 ans : d'une part le rajeunissement des promotions voulu par les pouvoirs publics n'est pas évident, d'autre part l'exercice d'une profession handicape l'implication dans une association.
- Ce défaut d'engagement se retrouve, hélas ! dans le bénévolat au sein des sections de l'ANMONM, lorsque les décorés ont adhéré : on a parfois (souvent ? de plus en plus ?) du mal à pourvoir les postes dans les comités, les commissions, etc., ce qui nous prive de bien des talents et compétences présents.
- Relèvent de ce même phénomène deux handicaps que connaissent toutes les sections :
- Chaque année : le paiement laborieux et aléatoire de certaines cotisations ;
- La participation d'un noyau dur (20 à 25 %) aux activités et le silence des autres membres, la majorité...
- Compte tenu de la moyenne d'âge citée ci-dessus, l'une des causes du désengagement des adhérents est le grand âge (désintérêt, handicap, éloignement, décès, etc.) qui rogne structurellement les effectifs et doit conduire chaque section à prendre les mesures qu'elle estime adaptées à son contexte.
- Enfin, si on veut bien par ailleurs « balayer devant sa porte » il faut reconnaître que les heurts et malheurs de l'ANMONM avant 2016 ont considérablement entaché son image et freiné son essor ; mais l'honnêteté commande aussi de reconnaître que la situation s'est significativement améliorée depuis.

II - COMMENT ENDIGUER LA BAISSSE DE NOS EFFECTIFS ?

COMMENT RECRUTER ?

COMMENT INVERSER LA PYRAMIDE DES ÂGES ?

« L'adhésion est l'art fondateur de l'association.

Sans adhésion pas de mouvement. »

CONNAÎTRE LA RESSOURCE

➤ **Décorés civils**

- 60 % des sections ont connaissance par la préfecture de département des listings des nommés et promus dans les 10 jours suivant la parution des 2 décrets annuels de mai et novembre. Elles peuvent ainsi dérouler leur plan de recrutement dès la 2^e semaine de la parution des décrets ;
- Les autres ne reçoivent aucune information de la préfecture ; Elles doivent attendre les listes fournies par le siège dans les 4 à 6 mois après la parution des décrets ; c'est un handicap majeur pour le déroulement des opérations de recrutement.

On ne peut qu'inciter les sections à être plus « offensive » et à intervenir auprès de leur préfet pour faire changer les choses. Le président de section doit solliciter un entretien pour faire valoir ses sollicitations en termes de communication des listings. Dès l'obtention de l'accord de principe le président de section doit en arrêter les modalités en relation avec les services de la préfecture : Directeur de cabinet, directeur des affaires réservées, bureau de décoration.

➤ **Décorés militaires (active, retraités, réservistes)**

- La totalité des sections n'a pas accès à ces informations via la préfecture., celle-ci ne communiquant que la liste des décorés dont elle a établi les mémoires de propositions ; Or les mémoires de proposition des décorés militaires sont instruits uniquement par les chancelleries des organismes militaires

Rappelons toutefois que les listings pour ces catégories de personnels sont fournis par le siège dans les 4 à 6 mois suivant la sortie des décrets.

- Le peu de succès des sections auprès des décorés militaires s'explique à la fois par la difficulté à obtenir les listings dans des délais favorables au recrutement mais aussi par la grande mobilité des militaires qui est une entrave à un enracinement local au sein d'une association. S'y ajoute le peu d'appétence naturelle du militaire pour les associations celui-ci disposant dans le milieu militaire de tous les avantages que l'adhérent associatif recherche et trouve en nous rejoignant. Constat est fait que tout dépend du relationnel du PDT de section avec les autorités militaires.
- Comme avec le préfet, le président de section doit s'efforcer de nouer des relations avec le délégué militaire départemental, le préfet maritime, et le commandant de groupement de gendarmerie départementale (voire du groupement de gendarmerie mobile s'il en existe dans le département) pour essayer d'avoir connaissance des listes de nommés et promus militaires (Terre, Air, Marine et services communs).²

Certaines sections entretiennent ainsi de véritables partenariats locaux qui se traduisent par des résultats encourageants en termes d'adhésions. Mais il faut reconnaître que ces actions sont extrêmement chronophages et n'ont qu'un succès limité.

➤ **Ressource dormante :**

Elle est constituée par l'ensemble des décorés civils et militaires du département qui n'ont manifesté aucun intérêt à adhérer à l'ANMONM. Si on considère les 10 dernières années ils peuvent être plusieurs centaines par département. Toutes les actions classiques de recrutement (lettre+ bulletin d'adhésion) initiées par la section sont pour la très grande majorité vouées à l'échec. Toutefois dans certaines sections cette pratique a donné des résultats intéressants.

Bien que les adhésions par ce procédé soient minimales et que les coûts d'affranchissement soient conséquents, les sections ne doivent pas pour autant négliger cette population de décorés. Cependant il ne convient pas de remonter à plus de 5 années, tant alors la localisation des décorés s'avère problématique.

COMMENT PROCÉDER ?

➤ L'entrée en contact avec les nouveaux décorés est quasiment la même dans toutes les sections. L'envoi d'une lettre de félicitations - à votre convenance, tenir compte dans sa rédaction de la personnalité des nommés ou promus - comprenant une présentation sommaire de l'ONM, de l'ANMONM et de votre section. Cependant, s'agissant de votre section, elle doit être précise en y annexant vos documents de communication et ne pas hésiter à parler de vos actions. Joindre évidemment un bulletin d'adhésion (Cf annexe 1).

N'oublions pas qu'une grande majorité de décorés découvrent notre existence, alors offrons leur notre aide, par exemple, pour l'organisation de la cérémonie de remise de l'insigne, les inviter à nos manifestations, sorties, conférences, réunions conviviales, les AG, l'occasion de se rencontrer.

➤ Une démarche très importante est à faire auprès de votre préfet, lui demander d'organiser en préfecture, une cérémonie d'accueil des nouveaux décorés de l'année, démarche à faire conjointement avec la SMLH.

Une autre démarche est à faire par chaque président 'recevant' un nouveau préfet, interroger le président de la section du département que ce préfet vient de quitter afin de connaître la nature des relations avec l'ANMONM locale. Ce n'est pas anodin car vous pourrez en tenir compte lors de votre rencontre de présentation avec le nouveau préfet

➤ *Une organisation, socle du recrutement et de la gestion des effectifs*

Une gestion performante des effectifs (adhésions, suivi des effectifs, fidélisation...) implique un investissement des personnels du bureau-Pdt, secrétaire, trésorier, délégués de secteurs -selon une répartition des responsabilités et des tâches couvrant l'ensemble des domaines pour le suivi des personnels : adhésion, gestion de l'adhérent, renouvellement cotisations....

La gestion des effectifs est une action permanente qui suppose la mobilisation des responsables de la gouvernance de la section (bureau) ; en outre l'engagement de chacun et le respect des échéances garantissent une gestion harmonieuse des personnels dans toutes les étapes du suivi des effectifs (Cf annexe 2).

21- COMMENT DONNER ENVIE D'ADHÉRER ?

➤ Que pouvons-nous offrir ? Nous venons de parler de nos premiers contacts avec les nouveaux décorés, ils ont reçu leur insigne et sont donc autorisés à le porter. C'est très important, car les décorations ont un rôle, elles rappellent notamment les fondements de notre pays en prolongeant la mémoire des valeurs et des mérites de ceux qui l'ont construit. En fait malgré nos différences, de formation, d'activités professionnelles, le ruban bleu crée un lien social et nous rassemble autour des mêmes valeurs pour la poursuite de notre engagement au service de nos concitoyens.

Mettons-nous à la place du décoré que l'on sollicite, cette présentation est-elle suffisante ?

Non, nous devons insister sur les actions déjà menées ou à mener au sein des sections, en partageant les exemples recueillis chez vous :

Les conventions nationales déclinées au niveau départemental.

- L'entraide et la solidarité envers nos membres, mais également vers l'extérieur.
- Présenter nos actions envers les jeunes avec les remises de prix de l'éducation citoyenne, du civisme, de la mémoire, nos interventions pendant le séjour de cohésion du SNU, nos participations au SMV, et les JSP.
- L'organisation de manifestations.

Il y a également d'autres avantages (**):

- La défiscalisation de la cotisation à 66%
- Les accords avec l'IGESA et l'ADOSOM, lieux de vacances et d'hôtellerie.
- L'accès aux maisons d'éducation de la Légion d'Honneur.

Pour ne citer que les plus essentiels.

Enfin participer aux manifestations nationales.

Donner l'envie d'adhérer c'est aussi faire comprendre que notre association est un lieu de partage où les échanges d'expérience se font très naturellement, où nous portons une décoration qui identifie un mérite personnel, sans plus, ce qui m'amène à rappeler humblement une citation de Jean de la Bruyère *"On ne doit pas juger le mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en sait faire"...*

(**) Guide de recrutement et de fidélisation des adhérents - Edition 2017.

III - COMMENT ATTIRER PUIS FIXER DURABLEMENT ?

*« Venir ensemble est un commencement,
Rester ensemble est un progrès,
Travailler ensemble est un succès »*

QU'ENTEND- ON PAR FIDÉLISATION ?

Pour une organisation comme celle de l'ANMONM, la Fidélisation consiste à s'attacher durablement la présence des adhérents (compagnons) par une stratégie appropriée dont le but est d'assurer durablement le renouvellement des cotisations et de créer les piliers de cette fidélisation grâce au fonctionnement interne des Sections.

➤ *Quels en sont les outils ?*

- Implication de l'adhérent (compagnon) dans le fonctionnement de sa Section d'appartenance, en faisant de lui, dès son adhésion un ambassadeur relais dans la cité. Il doit aussi se sentir missionné pour accompagner la prospection au sein de sa famille de métiers ou de son corps d'origine. Par ailleurs, il faut inciter les membres récemment entrés dans la Section à participer au renouvellement du Comité de Section et leur confier des responsabilités au sein des différents organes de celle-ci (Commissions, vice- présidence...)

➤ *Comment communiquer ?*

Mettre en relief la plus- value apportée par une adhésion (réseau d'excellence – cohorte participant des actions de promotion des valeurs de la République).

Mettre à disposition des adhérents, un annuaire avec les coordonnées de l'ensemble des compagnons de la Section indiquant le ministère de Promotion et le métier ou la fonction de l'adhérent lors de sa promotion

➤ *De l'importance du recouvrement des cotisations*

Cela doit rester une démarche volontaire et réfléchie de l'adhérent, suite à une incitation conjointe du président de la Section et de son trésorier.

L'appel à cotisation doit se faire de préférence par courrier postal, hors période du Nouvel An et toujours avant l'Assemblée générale départementale qui demeure un moment de prise de conscience pour ceux qui souhaitent participer à ce moment fort de la vie de la Section.

Exposer les projets d'activités de la Section pour justifier le besoin en ressources financières.

Par ailleurs, il est indispensable d'assurer un suivi régulier des cotisations par le président et le trésorier de la Section. En fin d'année, il est nécessaire de dresser un bilan quantitatif et qualitatif avec chaque délégué de Secteur. Un point intermédiaire peut aussi être réalisé après l'Assemblée générale départementale.

A partir de ce constat, des rappels de cotisations peuvent s'avérer nécessaires. Ils sont à faire avec bienveillance et diplomatie.

➤ *Les suspensions d'adhérents* après 3 années d'interruption de paiement de la cotisation sont du seul ressort de la Section après réception de la liste nominative fournie par le Siège national. La décision est prise en comité de Section à l'occasion d'un vote, et au vu des motivations de l'adhérent concerné.

➤ *Une organisation facilitant une gestion de proximité :*

Cette organisation doit tenir compte de la topographie du département.

De ce constat il sera nécessaire de créer des Secteurs en nombre variable avec à leur tête un Délégué de Secteur.

Cette création de Secteurs géographiques favorisera une gouvernance au plus près des adhérents et permettra une bonne connaissance des compagnons et une meilleure cohésion d'ensemble.

Toutefois, que les adhérents soient de la « ville ou des champs », qu'ils soient équipés d'internet ou non, ils doivent tous être considérés avec la même attention et la même bienveillance.

Le délégué de Secteur est l'interlocuteur privilégié des autorités locales. (Sous-préfet-élus locaux-représentants des cultes – présidents d'autres associations ou organismes...) Il est dans sa zone géographique le représentant du président départemental.

Il connaît individuellement tous les adhérents de son Secteur car il les voit à chaque rencontre qu'il organise tout au long de l'année (vœux- anniversaire- visite culturelle-voyage...) ou à l'occasion des cérémonies patriotiques.

Il tient informé le président départemental de ses activités et de la situation des adhérents de son Secteur.

➤ ***Une organisation favorisant une information en continu***

Et entretient des liens indispensables avec les adhérents.

Une Section qui ne communique pas, ou mal, de façon irrégulière, s'expose à voir ses effectifs diminuer progressivement.

Pour communiquer, la Section comme le Secteur, dispose de nombreux outils.

- Le courrier personnalisé,
- Le bulletin d'information,
- La newsletter,
- Le site internet,
- Les réseaux sociaux,
- Le téléphone, les SMS,
- Et d'autres encore....

Les adhérents sont très demandeurs d'informations de toutes sortes et bien entendu en priorité celles qui concernent la vie de la Section en temps réel. Il faut que la Section utilise tous les moyens mis à sa disposition en fonction de son organisation interne qui tient compte de ses moyens humains, financiers, et matériels.

Il est recommandé en outre de favoriser les échanges avec les Sections voisines et avec le Référent Régional.

En conclusion FIDÉLISER, comme RECRUTER, repose sur une réelle attractivité. Il est donc fondamental de démontrer (Président de Section et délégués de Secteurs) en quoi être membre de l'ANMONM présente un intérêt certain, est facteur d'enrichissement, est une source de contacts, et suppose une implication citoyenne au service du renforcement du Pacte Republicain.

La section départementale est bien plus qu'un club service ou un club de distingués décorés.

Dans ce contexte on saura alors susciter durablement l'envie d'adhérer et de rester.

IV- AMÉLIORATION DE L'IMAGE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

« Une image vaut mille mots... »

Du dialogue noué avec les différentes sections au cours « du Grenelle des effectifs » il ressort une difficulté quasi générale des sections à faire évoluer leur image dans leur environnement, pour plus de notoriété et de représentativité. On se heurte là aux faiblesses de notre association maintes fois soulignées et pour lesquelles des réponses efficaces sont en attente ; Faiblesses dont on pourrait en rappeler certaines qui reviennent très souvent sur la table :

- **Une faible notoriété de l'association** en dépit de la conviction que nous avons, que les valeurs que nous véhiculons nous valent une place de choix dans la société. En dépit de nos actions au profit de la jeunesse et mis à part les partenaires qui se joignent à nous (Education nationale, Sapeurs-pompiers), nous sommes très peu ou pas du tout connus du grand public ; quant aux institutionnels qui pourraient nous aider à sortir de cette zone d'ombre, même sollicités ils ne répondent pas toujours à nos attentes : Je pense ici à certains préfets, à certaines collectivités locales. Il en est de même des médias en règle générale...

- **Des Outils et des supports méconnus des sections, non à jour ou manquants** : Là aussi les exemples sont nombreux ne seraient-ce que les supports de présentation de notre association, le nouveau site Web section, et les outils informatiques de gestion, pour ne citer que ceux qui focalisent les récriminations des sections car ils les privent d'une capacité d'agir ;

- **Enfin ultime faiblesse et pas des moindres, une communication qui** distingue mal ses cibles et ses enjeux. Je ne m'étendrai pas trop sur les ambitions de la communication, mal endémique de notre association, car nous sommes à la veille d'une prise de conscience de nos carences à travers l'élaboration d'un vaste plan de communication destiné à organiser la communication au sein de l'ANMONM.

-
Ce serait une vision bien pessimiste de se limiter aux seules faiblesses sans mettre en miroir les atouts dont nous disposons et qu'il est bon de rappeler :

- **Un fort potentiel humain de 25000 adhérents**, représentant une véritable richesse en termes de compétence et d'expérience ;

- **Un maillage territorial** permettant de toucher simultanément et en permanence toute l'étendue de l'hexagone, les territoires ultramarins, et a minima certains pays étrangers ;

- **Et enfin un goût certain pour le dévouement, l'engagement et la disponibilité**, autant de qualités reconnues par le ruban bleu aux cols de nos vêtements.

De ce bilan des moins et des plus, et dès lors qu'on porte l'ambition d'agir sur le triptyque : notoriété / Image / partenariat ou coopération, on peut déterminer des cibles et des enjeux qui regroupent un éventail de solutions au service du combat à mener pour l'amélioration de notre image et une meilleure attractivité.

S'agissant des cibles on peut retenir des cibles internes et externes.

-Les cibles internes sont sans aucun doute les mieux connues et les mieux maîtrisées par les sections : Elles sont constituées par les adhérents, les nouveaux décorés, les anciens décorés. On constate dans les chapitres précédents que les problématiques afférentes à ces catégories étaient bien identifiées et que les solutions à apporter étaient pour la très grande majorité à la portée des sections, si tentées qu'elles veuillent s'en donner les moyens et la peine.

- **Il n'en va pas de même des cibles externes composées** des institutionnels, des collectivités locales, des associations amies, des jeunes, des médias et du grand public. Il serait fastidieux de les aborder toutes en détail d'autant que nombre de sections en maîtrisent la majorité :

C'est en particulier vrai :

- **Du grand public** qui donne lieu à l'organisation d'activités à caractère promotionnel à l'occasion d'anniversaires marquants : Centenaire de la grande Guerre, 75^e anniversaire de la fin de la 2^e GM, Année De Gaulle, Cinquantenaire de la création de l'ANMONM, etc...Ce sont des occasions de nous faire mieux connaître et de nous valoriser, comme de nous rallier un certain nombre de personnes qui se retrouvent à travers nos ambitions et les valeurs que nous portons ;

C'est aussi vrai :

- **Des associations amies** avec qui nous nouons des partenariats pour l'organisation d'activités communes ou de projets souvent à destination de la jeunesse. La création récente du prix de l'initiative mémorielle offre une occasion nouvelle de rapprochement avec les associations patriotiques et mémorielles.

C'est vrai aussi :

- **Des jeunes**, qui constituent notre cœur de cible et mobilisent presque l'ensemble des sections pour la reconnaissance de leurs mérites à travers la remise de prix départementaux et nationaux. Il convient d'inciter ici les sections qui n'auraient pas encore franchi le pas de se doter des commissions Adhoc du civisme, de l'éducation citoyenne et de la Mémoire.

Il est indispensable d'insister maintenant sur les cibles externes dont la maîtrise est essentielle pour résoudre ce qui constitue l'essentiel de nos difficultés en termes de notoriété et d'image : **Le préfet de département, le conseil départemental, et les médias.**

S'agissant des relations avec le préfet et la préfecture

En termes d'adhésions nous avons rappelé que 40% des sections n'entretiennent aucune relation avec leurs préfets de département et avec les services de la préfecture.

Il ne suffit pas que le président de section se contente de croiser son préfet lors des cérémonies. Il est indispensable que dès son élection à la présidence de la section, ou après le changement de préfet, il sollicite une entrevue pour présenter au préfet l'association et sa section et faire état de ses attentes en termes de fonctionnement.

Il faut encore insister sur l'importance des liens entre la section et les services de la préfecture pour la communication des listes annuelles des nommés et promus et pour la présentation et le suivi des mémoires de proposition, ça a fait l'objet de précisions importantes dans la 2^{ème} partie.

Il convient toutefois d'insister encore sur l'organisation d'une journée républicaine des ordres nationaux -occasion privilégiée de rencontrer la majorité des décorés de l'année écoulée- et sur la mise sur pied d'un comité d'honneur (Cf annexe 3), qui sont reconnaissons-le des leviers de mise en valeur de nos nouveaux décorés, et des procédés pour faciliter le rayonnement et le prestige de notre association et de notre ordre.

A ce titre la revue « Le Mérite » adressée personnellement à chaque préfet de département constitue un support d'information nationale privilégié et un lien entre l'association et le responsable, au titre de l'état, des ordres nationaux. Cette revue doit donc être considérée par les présidents départementaux comme un outil privilégié du rayonnement et un support de communication sur leurs activités à la rubrique « la vie des sections ».

Relations avec le Conseil Départemental

Le conseil départemental peut (doit) constituer pour nos sections départementales un partenaire appréciable pour :

-**porter** des projets en faveur de la jeunesse via le conseil départemental jeunes qui peut offrir des opportunités de mettre en valeur la jeunesse méritante du département ;

-**identifier et faciliter** l'accès aux établissements scolaires (collèges), via la direction de la pédagogie, afin de mettre en valeur des projets pédagogiques à connotation civisme, citoyenneté ou Mémoire ;

-**Bénéficier** de subventions pour faciliter la participation aux projets portés par le département en direction de la jeunesse, où dans lesquels la jeunesse peut trouver matière à enseignements et épanouissement (citoyenneté, mémoire).

Saisissons là l'occasion d'insister sur les bienfaits du recours aux actions de mécénat pour financer les projets de la section tournés vers l'ensemble de la société (établissements scolaires, JSP, SMV, Sous réserve de constituer un dossier étayé, c'est accessible à toutes les sections et les résultats sont au RDV (Cf annexes 4 à 6).

Relations avec la Presse

L'entretien de relations avec la presse (écrite / parlée) est indispensable : caisse de résonance de notre engagement local et facteur de rayonnement. En règle générale les sections éprouvent des difficultés à figurer sur les pages locales/régionales au chef-lieu du département. Il convient donc de privilégier le recours au réseau des correspondants locaux au niveau des arrondissements en liaison avec les délégués de secteurs.

➤ *Vers une communication ambitieuse*

L'atteinte de ces cibles est un moyen d'action sur notre image et notre notoriété. Elle doit constituer les objectifs d'un plan de communication ambitieux et structuré fixant aux sections départementales nos enjeux de communication et les dotant d'outils performants.

Dans cet objectif, la priorité n° 3 du tableau de bord de la FDR préconise une communication qui porte en interne et en externe une image déclenchant sympathie et attirance. On y trouve à la fois :

- Des procédés et des actions à mettre en œuvre pour entretenir des liens privilégiés avec les médias locaux, afin de nous faire mieux connaître et apprécier ;

- Mais également la mise à disposition d'outils de communication destinés à informer sur le rôle de l'association et de la section. La revue nationale le Mérite constitue dans cette veine un support reconnu pour atteindre un très large public (Cf. annexe7).

C'est un tout nouveau défi à relever. Le président national en a fixé les ambitions et donné les grandes lignes de son plan d'action communication à l'occasion du congrès de Nancy en juin 2022.

En conclusion de ces réflexions sur la construction d'une nouvelle image destinée à nous faire mieux connaître et apprécier il convient d'insister :

- Sur le chemin qu'il reste à parcourir par les sections pour gagner les enjeux à leur portée en interne,
- Sur l'aide qu'elles peuvent attendre du siège pour faire sauter les verrous à l'externe,
- Et surtout sur l'énorme effort escompté du siège pour élaborer une communication garante d'un rayonnement restauré.

C'est un vaste chantier que nous venons d'ouvrir et sur lequel nous devons tous nous concentrer.

V- SYNTHESE GÉNÉRALE

Des pistes à disposition des sections, et une boussole stratégique pour demain

Le tableau de synthèse propose par niveau (section, siège, institutionnels) et pour les 3 domaines sensibles qui focalisent les problèmes majeurs rencontrés par les sections dans le domaine de la gestion des effectifs, des solutions concrètes à apporter en réponse aux difficultés les plus prégnantes ;

- ***Au niveau de la section sont proposées des solutions*** pour obtenir la maîtrise d'une situation grâce à vos moyens propres. Dès que des actions semblent hors de votre portée il est fait appel au niveau supérieur (siège ou institutionnels) pour faire sauter ces verrous. Donc si tous les niveaux acceptent de jouer leur rôle et d'amorcer le fameux virage enjeu du grenelle des effectifs, alors on devrait constater une amélioration de la situation.

Les démarches récemment initiées par le siège auprès des organismes institutionnels devraient apporter la souplesse qui aujourd'hui vous fait défaut dans la conduite de vos actions tournées vers la société. Dès que les résultats seront connus ils vous seront naturellement communiqués.

- ***Ce chantier national*** confié au GT-Grenelle des effectifs débouche sur des solutions concrètes en réponse à une situation préoccupante destinées non pas à donner des leçons d'organisation, de fonctionnement, de définition d'objectifs...encore moins à imposer. L'ensemble des membres du GT espère vous en avoir convaincus.

A travers nous le siège s'est voulu, conseiller, impulseur et accompagnateur de mutations dictées par le contexte et l'époque.

Les solutions concrètes mises à votre disposition dans le tableau de synthèse sont au même titre que les fiches de retour d'expérience à mettre dans la boîte à outils pour atteindre les objectifs du grenelle des effectifs et de la feuille de route. Les membres du GT-Grenelle des effectifs se tiennent naturellement à votre disposition pour vous en faciliter la mise en œuvre.

Tous ensemble nous sommes lancés dans ce vaste chantier pour faire changer une situation dont on voit qu'elle n'évoluera que si nous conjuguons nos efforts, si nous dialoguons, et si nous entretenons une dynamique qui nous portera vers le but recherché : inscrire notre association dans la société comme un outil à la disposition de la jeunesse pour l'aider à franchir les obstacles qui jalonnent sa route de citoyen engagé et responsable.

C'est de notre responsabilité à tous, comme à chacun.

	FAVORISER LES ADHÉSIONS	FIDÉLISER	RENDRE L'IMAGE ATTRACTIVE
SECTION	<p>FAVORISER L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ADHÉRENTS : mettre en exergue actions, conduites et services offerts, ÉLABORER POLITIQUE D'APPROCHE des nommés et promus : obtenir la liste des décrets de la Préfecture + favoriser contacts directs + campagne de rattrapage des nommés silencieux et recrutement au fil de l'eau, EFFORT SUR PROMOTIONS des militaires d'active et retraités, ressource dormante sur les 5 dernières années, EFFORT SUR MÉMOIRES DE PROPOSITIONS</p>	<p>COMPRENDRE LES MOBILES QUI POUSSENT A NE PAS RENOUELER SA COTISATION : désintérêt, maladie, difficultés personnelles, financières, COMMENT RÉAGIR avant suspension : attention de proximité, rôle essentiel du délégué de secteur, S'APPUYER SUR LES PILIERS DE LA FIDÉLISATION : proximité, information en continu, activités attrayantes et mobilisatrices, solidarité.</p>	<p>AFFICHER PLACE DANS LA SOCIÉTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence dans les cérémonies officielles, - Liens avec les autres décors : SMLH, MM, AMOMA, AMOPA, etc... - Avec nos partenaires : Education Nationale, SP, ONACVIG, SMV, SNU <p>ACTIONS DE PRESTIGE VALORISANTES ACTIVER COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DÉCERNER PRIX MARQUER INTÉRÊT AUX COMPAGNONS, AUX JEUNES (JAM) : diplômes et médailles Supports de COM INT + EXT : le Mérite, revues périodiques, lettre dématérialisée mensuelle, site Web, flyer sur section.</p>
SIÈGE	<p>FAIRE SAUTER LES VEROUS</p> <p>ATTIRER ATTENTION DES PRÉFETS sur aide à apporter pour communication des listes de nominations, soutien aux mémoires de propositions + accueil des nouveaux nommés en préfecture</p> <p>ATTIRER ATTENTION DU CHANCELIER sur les conséquences néfastes des réductions des contingents, aide à apporter pour orienter nouveaux nommés vers l'ANMONM</p>	<p>INCITER LES SECTIONS À prendre en compte les raisons de non-renouvellement des cotisations.</p>	<p>DÉVELOPPER ARGUMENTAIRE sur image ANMONM + avantages à nous joindre (cellule COM)</p> <p>DÉVELOPPER NOUVELLE POLITIQUE de COM (PDT + CELL COM)</p> <p>SUSCITER OPÉRATIONS PROMOS sur événements de prestige (60 ans de l'Ordre) : PDT + CELL COM</p>
INSTITUTIONS	<p>METTRE FIN à la réduction des contingents (CH, GM) NOMINATIONS PLUS REPRÉSENTATIVES de la diversité de la population FR (CH, GM) NOMINATIONS : RESPECTER universalisme de l'ONM, + de bénévoles (CH, GM) PRÉSENTATION ANMONM sur lettres de félicitation aux nouveaux nommés (CH) ADHÉRER ELLES-MÊMES</p> <p>GM : Grand Maître – CH : Chancelier</p>	<p>SOUTIEN CONSTANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux actions des sections, - à l'image de l'ONM <p>DONT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur participation effective. 	<p>ACCUEIL ANNUEL des nouveaux décorés en préfecture (Préfet), PRÉSIDENCE DU COMITÉ D'HONNEUR (Préfet), PARTICIPATION AU COMITÉ D'HONNEUR : autorités du département, FIGURER sur les listes protocolaires (préfecture, conseil départemental, mairies...)</p>

VI - ANNEXES

Ces annexes peuvent être très utilement complétées par celles figurant dans le guide du recrutement et de fidélisation des adhérents – édition 2017

ANNEXE 1

MODELE DE LETTRE D'ACCUEIL ADRESSEE AUX PROMUS ET NOMMES DES DECRETS ANNUELS

**Objet : Adhésion à l'association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM)-
Section de.....**

Pièces jointes : Dépliant sur la section de ...
Annuaire de la section
Journal de la section

Monsieur ou Madame,

Vous venez de vous voir attribuer les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, nomination qui reconnaît vos mérites distingués et récompense votre engagement au profit de la communauté nationale.

Veillez accepter à ce titre mes très chaleureuses félicitations, ainsi que celles des compagnons de l'Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite pour le département de Cette section départementale que j'ai l'honneur de présider comprend Adhérents, tous membres de l'Ordre, et affectés dans Secteurs en fonction de leur lieu de résidence.

Nos objectifs sont de promouvoir et de porter haut les valeurs de notre ordre, d'entretenir les liens de cohésion, d'amitié et de générosité entre les membres, d'entretenir et de favoriser le devoir de mémoire, et de développer chez les jeunes l'esprit du civisme et de la citoyenneté. Notre priorité et notre cœur de cible est bien la jeunesse que nous accompagnons et encourageons tout au long de son parcours citoyen en partenariat avec l'éducation nationale, les sapeurs-pompiers, et autres acteurs locaux. Ainsi nous prenons une part active dans la construction de la société de demain.

Il me semble que tous les citoyens une fois distingués par l'attribution des insignes de l'ordre devraient avoir à cœur d'agir avec la même détermination et le même enthousiasme qui leur ont valu cette prestigieuse reconnaissance de la nation. Chaque année le contingent des nominations et des promotions est une opportunité d'accueillir de nouveaux compagnons qui viennent grossir nos rangs et qui, par la diversité de leurs origines et leur goût pour l'engagement, renouvellent le dynamisme de notre association. Votre adhésion serait donc la marque de votre attachement à la prestigieuse décoration qui vient de vous être remise et le témoignage de votre désir de vous engager à nos côtés. A cet effet je vous fais parvenir nos supports d'information sur notre section de qui vous permettront d'apprécier la nature et la diversité de nos actions comme les avantages liés à votre état de compagnon.

Je vous signale que vous pouvez y adhérer avant même la remise de votre insigne dès lors que votre nom figure sur le décret de nomination. D'autre part je me tiens à votre disposition pour répondre à toute question concernant l'organisation de votre cérémonie de remise de votre décoration. Je porte également à votre connaissance que dès lors que vous nous avez rejoints le drapeau de notre section peut être présent lors de votre remise d'insigne.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir et de faire votre connaissance soyez assuré, Monsieur, de mes sentiments de très cordial attachement.

ANNEXE 2

GESTION DES ADHERENTS

EXEMPLE DE PARTAGE DES ROLES AU SEIN DU COMITE DE SECTION

FONCTION	ADHESIONS ET GESTION DES ADHERENTS			COTISATIONS		
	Parution décrets de nomination et promotion (1)	Demande adhésion nouvel adhérent (2)		Evolution situation des adhérents: décès, radiations, veuves...	Nouvel adhérent	Renouvellement cotisation
PRESIDENT	Envoi aux intéressés d'une lettre de félicitations + Formulaire de demande d'adhésion + 1 ex. Bleue mosellane	Reception du double fiche adhésion avec n° adhérent	Reception carte adhérent et envoi lettre + carte au nouvel adhérent	Adresse cartons de condoléance et autres correspondances.	Veiller au respect de la cohérence entre cotisations de la fiche d'adhésion et les catégories d'adhérents des statuts: Titulaires, sympathisants... Envoi appel à cotisation individualisé en début d'année calendaire, et lettre de rappel individualisée aux retardataires pour 1° juin. Point de situ aux secteurs pour action concertée.	
TRESORIER	Envoi par le PDT à titre info des listes de nouveaux promus du département adressées par la préfecture et l'autorité militaire	A réception demande d'adhésion + cotisation envoi au siège des éléments pour enregistrement		Met à jour le listing section et signale au siège les modifs sur les adhérents (5)		
SECRETAIRE	Idem	Reception du double fiche adhésion avec n° adhérent. Mise à jour de l'annuaire (3)		Modifie l'annuaire et adresse semestriellement les modifs aux secteurs		
DELEGUE SECTEUR	Idem	Reception du double fiche adhésion. Prise de contact avec nouvel adhérent.(4)		Informe le bureau des nouveaux éléments		Suivre le point des cotisants après l'appel à cotisation du début d'année. Après rappel de juin appuyer l'action du trésorier par action directe auprès de l'adhérent.
ANMONM PARIS		Enregistrement nouvel adhérent et régulation carte d'adhérent		Prend en compte les modifications sur les adhérents de la section		

(1) Parution de 4 décrets de nomination et promotion de l'ONM/an : Contingent militaire 1° Mai et 1° Novembre. Contingent civil 15 mai et 15 novembre La préfecture adresse la liste du contingent civil. Par arrangement avec l'autorité militaire parvient à obtenir la liste du contingent des décorés militaires.

(2) Quel qu'en soit l'origine.

(3) Envoi à tous les nouveaux adhérents quel que soit le secteur, d'une lettre accueil + annuaire + bleue mosellane+ fiches activités section

(4) Accueil nouvel adhérent + planning d'activités secteur

(5) Propose aux veuves d'adhérer avec une cotisation de sympathisant.



Action prioritaire déclenchante

ANNEXE 3

CRÉATION DU COMITE D'HONNEUR

OBJET : mise en place du comité d'honneur

Attentes de la présidente départementale vis-à-vis du rôle des membres éminents qui composent le comité d'honneur.

Placé sous la présidence de droit du préfet de département le comité d'honneur regroupe nombre de personnalités du département distinguées par l'Etat et **contribue sans conteste au rayonnement des valeurs fondatrices de notre république que notre Ordre national du Mérite** porte et développe en direction notamment de la jeunesse à l'occasion de manifestations citoyennes axées sur les prix du civisme, de l'éducation citoyenne et du devoir de mémoire.

L'intérêt que représente un comité d'honneur pour notre section départementale peut se décliner autour des 3 priorités qui résument notre politique d'ensemble :

RECRUTER, RASSEMBLER, RAYONNER

RECRUTER : importance des personnalités du comité d'honneur dans le suivi du parcours de sélection : identification des candidats, présentation des mémoires de proposition, examen des dossiers. Rôle d'autant plus essentiel que les contingents sont en réduction et qu'une vraie sélection doit être opérée tout en respectant les fondements qui ont présidé à la création des ordres nationaux : Universalité, exemplarité, émulation citoyenne...

RASSEMBLER : Le comité d'honneur constitué de représentants de l'état, des plus hautes autorités locales et de représentants des corps constitués peut faciliter l'intégration des nouveaux adhérents en les invitant à participer à toutes manifestations et activités au siège du département mais aussi dans les secteurs. Dans ce domaine la cérémonie d'accueil en préfecture des nouveaux décorés prend un sens particulier.

RAYONNER : C'est dans ce domaine que les membres du comité d'honneur auront une action essentielle par :

- Le positionnement de l'ONM qu'ils affirment par leur engagement à ses côtés ;
- La crédibilité qu'ils accordent à la section et à l'association,
- La reconnaissance qu'ils marquent au succès des missions de la section, en assistant à nos cérémonies citoyennes : AG, remises des prix départementaux, journées départementales....

On peut rajouter sur le plan des aides de fonctionnement et de financement :

- Faciliter l'obtention des espaces publics pour nos manifestations ;
- Soutenir les demandes d'aides matérielles ou financières personnelles présentées par la section ;
- Faciliter l'agrément des demandes de subvention.

ANNEXE 4

MODELE DE LETTRE DE DEMANDE DE MÉCÉNAT

Objet : Action de Mécénat au profit de l'ANMONM de ...

Pièces jointes : Dossier demande de Mécénat

Décret – ANMONM association d'utilité publique.

Dépliant de l'ANMONM de ...

Monsieur le Directeur,

L'association des membres de l'ordre national du mérite qui regroupe dans chaque département les citoyens distingués en reconnaissance et en récompense des actions particulièrement méritantes qu'ils ont menées au cours de leur carrière professionnelle au profit de la communauté nationale a pour ambition d'assurer un rôle de veille vis-à-vis des jeunes générations afin de les aider à acquérir les valeurs qui leur permettront de construire demain une société plus juste, plus généreuse et apte à affronter ensemble les difficultés qu'ils ne manqueront pas de rencontrer.

La section départementale de ... constitue une communauté de ... adhérents répartis en ... secteurs. Nous proposons à l'ensemble des scolaires (primaire, collège, lycée, établissement professionnel) aux jeunes sapeurs-pompiers (JSP), et aux jeunes engagés du service militaire volontaire, des projets à élaborer et des défis à relever dans les domaines du civisme et de l'engagement citoyen, de l'éducation citoyenne, du devoir de mémoire, de l'entraide et de la solidarité.

Ces actions sont menées en partenariat avec l'éducation nationale, les services d'incendie et de secours départementaux, les services de la Défense, les organismes institutionnels (services préfectoraux, services départementaux) et les associations patriotiques.

Au terme de l'année scolaire des prix départementaux dans ces différents domaines sont remis à titre individuel comme collectif afin de récompenser les jeunes les plus méritants et les plus talentueux et de proposer leur exemple à titre de motivation. Scolaires, JSP, familles, élus et personnalités, sont nombreux à entourer les lauréats à ces remises de prix.

Pour son engagement au profit de la communauté nationale et en particulier de la jeunesse notre association a été reconnue d'utilité publique conformément aux termes du décret joint en annexe.

Les prix départementaux remis à ces occasions comme les actions de sensibilisation conduites au profit de ces jeunes méritants sont financés par l'association sur ses fonds propres constitués uniquement par les cotisations de ses adhérents ainsi que par l'appel aux dons. Dans cette optique, faisant appel à votre générosité, j'ai l'honneur de solliciter votre aide pour vous inscrire à nos côtés dans ce type de projet à caractère social et sociétal comme un partenaire engagé, soucieux de la cohésion nationale et des valeurs que nous promouvons.

Je rajoute que par cette action de mécénat bien sûr vous participez au soutien financier de nos projets, mais vous contribuez aussi au rayonnement de votre entreprise, et vous pouvez bénéficier de déductions fiscales significatives de l'ordre de 66% du montant de votre don (délivrance d'un reçu fiscal) *.

Dans l'espoir que mon appel trouve en vous un écho favorable je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur l'expression de ma considération très distinguée.

*Point de contact du délégué de secteur :

ANNEXE 5

MODELE DE DOSSIER DE DEMANDE DE MÉCÉNAT

UN PROJET POUR LA JEUNESSE

Dénomination : ANMONM de Moselle – Association nationale des membres de l’ordre national du Mérite Section de la Moselle.

Siège social : ANMONM de Moselle

Code postal : 57050 Localité : METZ

Téléphone : Mobile : Courriel :

Site internet : <http://section57.anmonm.com/>

Date création légale : 27/07/1972 N° ASS 33616P

Activités de l’association : Association reconnue d’utilité publique pour le rayonnement et le prestige de l’ONM

Zone d’action : Couvre l’ensemble du département de la Moselle.

Code NAF : 9499Z SIRET : 30915955600021

COMITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
Président				
Trésorier				
Secrétaire				

Nombre de membres ou d’adhérents : 492 Nombre de salariés : 0

Date, signature et cachet de l’association

NOTRE PROJET

- Présentation (objectifs, intérêts pour l’association, intérêts pour la collectivité)

L’ANMONM de Moselle s’est fixée dans ses buts et ses objectifs d’accompagner les jeunes (de 13 à 18 ans) dans leur parcours d’acquisition et de développement de l’esprit du civisme et de la citoyenneté afin de les éveiller et les sensibiliser à ces valeurs socle de la société.

Pour y parvenir l’ANMONM 57 participe en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels du département : Education nationale, sapeurs-pompiers, sécurité publique, gendarmerie nationale...à la mise en valeur des jeunes volontaires (JSP, SMV, cadets de la sécurité civile, cadets de la gendarmerie) ainsi que des Scolaires (primaires, collégiens, lycéens), engagés dans l’élaboration de projets relevant du champ de la citoyenneté.

Les commissions départementales de l'ANMON 57 au nombre de 4 (civisme et engagement citoyen, éducation citoyenne, devoir de mémoire et entraide & solidarité) prospectent avec les organismes partenaires à la recherche de jeunes méritants en vue de les mettre en valeur et de les récompenser par la remise de prix départementaux puis nationaux.

Ainsi sensibilisés et reconnus ces jeunes méritants deviennent à la fois des exemples et des piliers sur lesquels viennent se greffer d'autres projets. C'est ainsi que se développe une véritable conscience citoyenne.

L'évaluation quantitative des prix départementaux à financer annuellement porte sur : 3 prix départementaux /an /secteur, soit 15 prix pour le département (5 secteurs). Auxquels il convient d'ajouter le financement de 3 journées départementales de la mémoire destinées à des classes de 30 jeunes scolaires et JSP.

- Date du projet Du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021
- Lieu du projet dans les 5 secteurs de l'ANMONM 57 correspondant au chef-lieu et aux arrondissements du département. Les établissements scolaires et les centres de JSP en lice sont déterminés en liaison avec l'inspection d'académie et le SDIS de Moselle.

Rayonnement local départemental régional

- Calendrier de mise en œuvre du projet (démarrage, suivi, achèvement)

Le projet est un projet pluriannuel qui couvre l'année calendaire avec 2 temps forts, juin et décembre, correspondant à la remise des prix départementaux et nationaux. Les autres périodes sont destinées à la collecte, au suivi, et à la sélection des projets et des lauréats.

Public visé par le projet : Scolaires (Primaire, collège et lycée), les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et les jeunes engagés du service militaire volontaire.

- **Suivi**

Nom du responsable du projet : Le président de l'association et les 4 présidents des commissions départementales.

- **Humains**

Nombre de bénévoles de l'association mobilisés :

De l'ordre d'une soixantaine impliqués directement : Le comité et les membres des commissions départementales.

- **Autres soutiens extérieurs**

Partenaires institutionnels du département : Education nationale (DASEN, directeurs d'établissement, équipes éducatives). Services d'incendie et de secours du département, centres de formation des JSP, et centre du service militaire volontaire de Montigny les Metz.

- **Matériels**

La majorité des équipements nécessaires sont ceux de l'association ou ceux fournis par les partenaires. Toutefois la location des salles nécessaires pour les remises de prix reste à la seule charge de l'association.

- **Communication**

L'opération est-elle relayée par la presse ? Oui

Autres médias : Supports de communication de l'association- Journal d'information, site WEB, brèves mensuelles dématérialisées, compte Facebook...

Titre(s) : Bleue Mosellane – journal semestriel 12 pages Nombre de parutions : 600 ex. par tirage.

Destiné à nos adhérents, à nos partenaires, à nos soutiens.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Achats		Subvention d'exploitation	
Achats matières fournitures		Conseil départemental	
Services ext		Autres produits gestion	
Locations, doc. Publications		Ressources association Attente mécénat	
Total		Total	

Montant du soutien escompté du Mécénat : 3000 € sous forme de participation financière (dons).

CONTREPARTIES PROPOSEES

- **Promotion de l'image du donateur à partir :**

Des supports édités habituellement par l'association : Tracts, invitations...

Des supports édités pour l'information et la communication (dépliant de l'association, revue périodique)

Du site internet de l'association.

- **Reçu fiscal :**

Ouvrant droit à abattement fiscal de 66% du montant du don versé.

ANNEXE 6

MECENAT – MODELE DE LETTRE DE REMERCIEMENT

OBJET : Action de mécénat au profit de l'association de l'Ordre national du mérite de ...

PIECE JOINTE : Reçu fiscal.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu répondre favorablement à notre sollicitation de don pour financer les projets que nous destinons à la promotion de la jeunesse mosellane qui se distingue par des comportements valorisant le civisme, la citoyenneté et la solidarité envers son prochain.

En mon nom personnel et au nom du comité départemental, je vous prie d'accepter tous nos remerciements et l'expression de notre entière reconnaissance. Comme annoncé dans notre correspondance du ... Sollicitant votre aide je vous prie de trouver dans cet envoi le reçu fiscal correspondant au montant de votre don. Je vous rappelle que notre association reconnue d'utilité publique vous ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66%.

En outre je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir le logo de votre entreprise afin de pouvoir vous mettre en valeur pour votre générosité dans la « Bleue Mosellane » organe semestriel de communication de notre association à paraître en ... ; Un exemplaire vous sera adressé.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

ANNEXE 7

POURQUOI S'ABONNER A LA REVUE « LE MÉRITE »

- Participer à la cohésion d'un vaste monde associatif (25 000 adhérents)
- Découvrir les actions saillantes, novatrices et originales des sections métropolitaines et ultramarines ainsi que des délégations de l'étranger
- Suivre la vie de l'association aussi bien dans les sections qu'au siège de l'association
- S'enrichir sur le plan culturel (diversité thématique des articles proposés)
- Bénéficier d'avantages réservés aux adhérents, présentés dans la revue (achats boutique en ligne, loisirs à tarifs réduits)
- Suivre certains événements phares de la grande chancellerie

ANMONM

Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite

Commission nationale développement et prospective

Siège national

Hôtel national des Invalides - 129 rue de Grenelle - PARIS cedex 07

☎ 01 47 05 75 92 - ✉ administration.generale.anmonm.orange.fr

🌐 www.anmonm.org